

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/02/10/2022040312/justel>

Dossier numéro : 2022-02-10/15

Titre

10 FEVRIER 2022. - Arrêté royal relatif à la base de données de numéros centrale

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 07-03-2022 page : 18316

Entrée en vigueur : 17-03-2022

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Données figurant dans la base de données de numéros centrale

Art. 3

[CHAPITRE III.](#) - Accès aux données-abonnés

Art. 4-7

[CHAPITRE IV.](#) - Gestion et fonctionnement de la base de données de numéros centrale

Art. 8-13

[CHAPITRE V.](#) - Aspects financiers

Art. 14-18

[CHAPITRE VI.](#) - Dispositions modificatives

Art. 19-20

[CHAPITRE VII.](#) - Disposition finale

Art. 21

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Article [1er](#). Cet arrêté assure la transposition partielle de la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen, et en particulier l'article 112, paragraphe 1, de cette directive.

[Art. 2.](#) Pour l'application du présent arrêté, on entend par :